Syndicat Mixte d'Elimination des Déchets Ménagers du Territoire d'Orient

Vendeuvre-sur-Barse, le 1er décembre 2020

ettre d'information

Chaque année nous constatons une augmentation des gestes de tri. Entre 2016 (mise en place de la Tarification incitative) et 2019 les tonnages collectés ont augmenté de 30 %.

Alors pour 2021 continuons!

N°26

Continuons le tri en 2021!

Il est nécessaire de préserver les efforts de tri. Voici un petit rappel sur les déchets que vous devez mettre dans votre sac jaune :





Merci de sortir <u>uniquement</u> des sacs jaunes de tri lors de la collecte et de les déposer devant chez vous. Attention aucun carton brun ne sera ramassé en dehors des sacs.





Pour vous aider, n'hésitez pas à utiliser votre règlette de tri ou à en demander une au Syndicat!



SIEDMTO

36 Rue des Varennes - 10140 Vendeuvre-sur-Barse mible une robes produits Tél. : 03 25 41 08 03 - Courriel : siedmto@orange.fr - Site : www.siedmto.fr





Au quotidien trions

Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits



Les textes régissant le financement de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (TEOMI) imposent que la part variable représente au minimum 10 % du montant total.

A noter que la mise en place de la Tarification Incitative a permis de réduire, depuis 2017, le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères de 36 %.

Le Comité Syndical du SIEDMTO, qui comprend un délégué par commune, votera en mars 2021 le nombre de levées de bac compris dans la part fixe pour l'année 2020.

Il sera calculé en fonction des levées comptabilisées du 1er janvier au 31 décembre 2020.

Un dossier complet sur la Tarification Incitative vous sera distribué en mars 2021.



Dotation de bac

Le volume du bac dépend du nombre de personnes occupant le logement tous les jours.

Dotation des bacs			
Taille du foyer		Dotation de bac	
•	1 personne	80 litres	
** ***	2 et 3 personnes	120 litres	
titit tititi	4 à 6 personnes	240 litres	T
	7 personnes et plus	360 litres	

Dans certains cas, le type de bac peut-être changé, sous réserve de fournir les pièces suivantes :

- Naissance: extrait d'acte de naissance,
- Décès : certificat de décès,
- Nourrice ou famille d'accueil : copie de l'agrément (validité 5 ans),
- Maladie: certificat médical ou attestation sur l'honneur (validité 1 an).



2e camion mono-opérateur

Au 1^{er} janvier 2019, un nouveau mode de collecte par un camion mono-opérateur a été mis en place dans 64 communes du Syndicat.

A partir du <u>1º janvier 2021</u>, un deuxième camion de ce type sera mis en place dans 45 communes supplémentaires. La liste complète des communes concernées est en page suivante.

Au risque de ne pas pouvoir être collecté, votre bac doit avoir un positionnement spécifique, voir schéma ci-dessous:

En cas de non ramassage, nos services vous en indiqueront la raison sur simple appel téléphonique.



Le bac doit être placé face à la route, les poignées et les roues du côté de l'habitation, à 1 m 50 maximum de la chaussée.



Les bacs doivent être espacés de 50 cm afin de permettre la descente des barrières.



Ne pas laisser le bac collé au portail, à un muret, près d'un lampadaire, d'un grillage, d'une haie ou d'une voiture afin que la pince puisse facilement l'attraper.



Déposer **uniquement les sacs d'appoint** sur le bac poubelle. Ils seront collectés lors du levage avec le bras mécanisé.





Liste des communes concernées au 1er janvier 2021

Amance Argançon Arrembécourt Assencières Aulnay Avant-lés-Ramerupt Bailly-le-Franc Balignicourt Bétignicourt Beurey Blaincourt-sur-Aube Blignicourt Bossancourt Bouranton Bouy-Luxembourg Braux Brévonnes Brienne-la-Vieille Chalette-sur-Voire Champ-sur-Barse Charmont-sous-Barbuise Chauffour-les-Bailly Chaumesnil Chavanges Clérey Colombé-la-Fosse Courcelles-sur-Voire Courteranges Crespy-le-Neuf Dienville

Donnement **Eclance** Epaane **Epothémont Feuges** Fresnay Fresnoy-le-Château Fuligny Géraudot Hampigny Jasseines **Jessains** Joncreuil Juvanzé Juzanvigny La Chaise La Loge aux chèvres La Rothière La-Villeneuve-au-Chêne Lassicourt Laubressel Lentilles Lesmont Lévigny Longpré-le-Sec Longsols Luyères Magnant Magnicourt Magny-Fouchard Maisons-des-Champs

Maisons-les-Soulaines Maizières-lés-Brienne Mathaux Mesnil-Saint-Père Molins-sur-aube Montaulin Montiéramev Montmartin-le-Haut Montmorency-Beaufort Montreuil-sur-Barse Morvilliers Onjon Pars-les-Chavanges Pel et Der Perthes-les-Brienne Petit-Mesnil Poligny Pougy Précy-notre-Dame Précy-saint-Martin Puits-et-Nuisement Radonvilliers Rances Rosnay-L'hôpital Rouilly-Sacey Rouilly-saint-Loup Ruviany St-léger-sous-Margerie St-Christophe-Dodinicourt St-Léger-sous-Brienne

Soulaines-Dhuys Thennelières Thieffrain Thil **Thors Trannes** Unienville Val-D'auzon Vallentiany Vauchonvilliers Vernonvilliers Ville-au-Bois Ville-sur-Terre Villeret Villy-en-Trodes Yèvres-le-Petit

Toute l'équipe du SIEDM voute requipe au situation de ses meilleurs présente ses meilleurs de fin d'année de fin d'année tous les habitant du territoire.

La Vice-Présidente Chargée de la Commission Communication,

M. CHEVALLIER

Le Président du SIEDMTO,



P. DYON



Dolancourt

SIEDMTO

Saulcy

36 Rue des Varennes - 10140 Vendeuvre-sur-Barse Tél.: 03 25 41 08 03 - Courriel: siedmto@orange.fr - Site: www.siedmto.fr





Crédits Photos : SIEDMTO, CITEO - Illustrations : Freepik - Conception : SIEDMTO - Impression : Imprimerie La Renaissance - Ne pas jeter sur la voie publique, à déposer dans le bac à papier de votre comm